



N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Groupe TERREAL
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Bruno HOCDE
Adresse : N° 15-17 Rue Pages
Commune SURESNES
Code postal 92150
Nature des activités : Exploitation de carrières d'extraction d'argiles et de sables, fabrication de matériaux de construction
Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

Table with 2 columns: ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE (Nom scientifique, Nom commun) and Description (1). Rows B1 to B5.

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore [] Prévention de dommages aux forêts []
Sauvetage de spécimens [] Prévention de dommages aux eaux []
Conservation des habitats [] Prévention de dommages à la propriété []
Etude écologique [] Protection de la santé publique []
Etude scientifique autre [] Protection de la sécurité publique []
Prévention de dommages à l'élevage [] Motif d'intérêt public majeur [x]
Prévention de dommages aux pêcheries [] Détention en petites quantités []
Prévention de dommages aux cultures [] Autres [x]
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :
Pour plus de précisions, voir dossier de dérogation joint.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Défrichement de 7,7 ha d'habitats forestiers à pré-forestiers utilisés pour la reproduction de passereaux protégés, l'alimentation et l'hivernage potentiel de plusieurs Amphibiens.
Destruction d'une mare pastorale, et de mares temporaires utilisées pour la reproduction de 3 espèces d'Amphibiens et déplacement/effacement de 3 bassins de décantation fréquentés par 3 espèces d'Amphibiens.
... (détails dans le dossier de dérogation joint)

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Chargé de mission faune/flore.....

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Août-septembre 2016 puis août-septembre 2019 pour le défrichement. Fin-août 2016
ou la date : puis fin-août 2019, 2020 et 2022 pour le comblement progressif des ornières, mares.....

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Poitou-Charentes.....

Départements : Charente.....

Cantons : Saint-Claud.....

Communes : Roumazières-Loubert.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser : Mesures d'évitement et de réduction ...

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Mesure d'évitement : Evitement de deux mares utilisées pour la reproduction plusieurs Amphibiens.....

Mesures de réduction : création de deux mares pionnières en cours d'exploitation.....

Mesure de compensation : création d'une mare prairiale et d'un réseau de mares temporaires dans des secteurs préservés.....

Mesures d'accompagnement : remise en état du site propice aux espèces bocagères (plantation de boisements et haies).....

Pour plus de précisions, voir dossier de dérogation ci-joint

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : /

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Compte rendu papier à la DREAL.....

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Roumazières-Loubert le 22/09/2015. Votre signature

TERREAL
Société anonyme
Site de Roumazières
Siège social : 15, rue Pages
92158 SURESNES CEDEX
Tel 01 49 97 20 30 - Fax 01 49 97 20 31
RCS NANTERRE B 562 110 348 - SIRET 562 110 348 001
Code APE 2841

ESPECES PROTEGEES CONCERNEES (DESTRUCTION D'INDIVIDUS)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Objet de la dérogation	
		Destruction/perturbation d'habitats	Surfaces estimées concernées
Amphibiens			
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	X (reproduction et hivernage potentiel)	250 m ² (habitats aquatiques) 47 500 m ² (habitats terrestres)
<i>Hyla arborea</i>	Rainette arboricole	X (reproduction et hivernage potentiel)	2 495 m ² (habitats aquatiques) 19 000 m ² (habitats terrestres)
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	X (reproduction et habitat terrestre)	1 800 m ² (habitats aquatiques) 80 000 m ² (habitats terrestres)
<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	X (reproduction et habitat terrestre)	920 m ² (habitats aquatiques) 42 000 m ² (habitats terrestres)
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	X (Habitat de reproduction et habitat terrestre potentiel)	1 500 m ² (habitats aquatiques) 20 000 m ² (habitats terrestres)
Reptiles			
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte-et-jaune	X	37 000 m ²
Avifaune			
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	X	24 300 m ²
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	X	
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	X	
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	X	
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	X	
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	X	
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grise	X	
<i>Saxicola torquata</i>	Tarier pâtre	X	
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	X	53 700 m ²
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	X	
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	X	
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	X	
<i>Aegithalos caedatus</i>	Mésange à longue queue	X	
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	X	
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	X	
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	X	
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	X	
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	X	
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	X	
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	X	
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	X	